



Recueil de la jurisprudence

Arrêt du Tribunal (troisième chambre) du 8 mars 2012 — Arrieta D. Gross/OHMI — International Biocentric Foundation e.a. (BIODANZA)

(affaire T-298/10)

« Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire figurative BIODANZA — Marque nationale verbale antérieure BIODANZA — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009 — Décès du demandeur de la marque avant l'adoption de la décision de la chambre de recours — Recevabilité du mémoire en réponse — Absence d'usage sérieux de la marque antérieure — Article 42, paragraphes 2 et 3, du règlement n° 207/2009 — Procédure devant la chambre de recours — Droits de la défense — Article 75 du règlement n° 207/2009 »

1. *Marque communautaire — Marque communautaire comme objet de propriété — Assimilation de la marque communautaire à la marque nationale — Demande de marque communautaire comme objet de propriété (Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 16, § 1, et 24) (cf. points 36-37)*
2. *Marque communautaire — Observations des tiers et opposition — Examen de l'opposition — Preuve de l'usage de la marque antérieure — Usage sérieux — Notion — Critères d'appréciation (Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 42, § 2) (cf. points 54-55)*
3. *Marque communautaire — Observations des tiers et opposition — Examen de l'opposition — Preuve de l'usage de la marque antérieure — Usage sérieux — Notion — Détermination d'un seuil quantitatif d'usage minimal — Exclusion (Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 42, § 2) (cf. points 56-57)*

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'OHMI du 13 avril 2010 (affaire R 1149/2009-2), relative à une procédure d'opposition entre M^{me} Christina Arrieta D. Gross et M. Rolando Mario Toro Araneda.

Dispositif

- 1) L'International Biocentric Foundation Ltd, M^{mes} Gabriela Cedia Toro Acuña et Hilda Pilar Toro Acuña, M. Rolando Patricio Toro Acuña, M^{me} Maria Verónica Toro Acuña, MM. Ricardo Marcela Toro Durán et German Toro Gonzalez, M^{me} Claudia Danae Toro Sanchez, M. Rodrigo Paulo Toro Sanchez, M^{mes} Mariela Paula Toro Sanchez, Viviana Luz Toro Matuk, Morgana Fonteles Toro, Anna Laura Toro Sant'ana, Joana Castoldi Toro Araneda et Claudete Sant'ana sont admis à intervenir devant le Tribunal.
- 2) Le recours est rejeté.
- 3) M^{me} Christina Arrieta D. Gross est condamnée aux dépens.